



COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 12 septembre 2023

Membres présents : Mmes MARGOT Laëtitia et THIRIOT Sandrine, MM. BOURGEOIS Cyrille, DESCHAMPS Bernard, NICOLE Marc et CHANOT Denis.

Membre excusé : CHARUEL Francis.

Représentant le CD : M. HENRY Jean-Pol, qui n'a pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

M. FAY Daniel, président du District Meusien de Football, assiste à la commission et n'a pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Le président du District accueille les membres de la Commission et souhaite la bienvenue à Laëtitia MARGOT.

M. DESCHAMPS Bernard a été nommé Président de la Commission administrative par le Comité Directeur du District lors de sa réunion du 03 juillet 2023.

Mme THIRIOT Sandrine est élue secrétaire de la commission par les membres de celle-ci.

CHAMPIONNATS INTERDISTRICTS

Dossiers à traiter :

Match n°51545.1 : Fc Pays Audunois 1 – Fc Val de l'Orne 1 du 10 septembre 2023 Séniors Féminines Interdistricts à 8 Groupe A

Absence de l'équipe du Fc Val de l'Orne 1 au coup d'envoi

La commission prend connaissance de la feuille de match sur laquelle il est indiqué que l'équipe du Fc Val de l'Orne 1 était absente au coup d'envoi de la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

Fc Pays Audunois 1 bat Fc Val de l'Orne 1 : 3 à 0 par forfait.

Moins un point au classement pour l'équipe du Fc Val de l'Orne 1.

Frais financiers à la charge du Fc Val de l'Orne (564210) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 31.60 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au Fc Pays Audnois (541231) : 31.60 €.

Match n°51174.1 : As Velaines en Haye 1 – Fr Faulx 1 du 09 septembre 2023 Séniors Féminines Interdistricts à 8 Groupe B

Déclaration de forfait général de l'équipe de Fr Faulx 1

La commission prend connaissance du courriel du Fr Faulx reçu en date du 07 septembre 2023, qui déclare son équipe forfait général pour la phase d'automne 2023.

En conséquence, la commission décide :

As Velaines en Haye 1 bat Fr Faulx 1 : 3 à 0 par forfait.

Moins un point au classement pour l'équipe du Fr Faulx 1.

L'équipe de Fr Faulx est déclarée forfait général pour la phase d'automne 2023.

Frais financiers à la charge du Fr Faulx (503700) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 31.60 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à l'As Velaines en Haye (863952) : 31.60 €.

Amende de forfait général : 63.20 €.

Match n°51352.1 : Fcv Epinal 1 – Rc Champigneulles 1 du 09 septembre 2023

U18 Interdistricts groupe B

Déclaration de forfait de l'équipe du Rc Champigneulles 1

La commission prend connaissance du courriel du Rc Champigneulles en date du 08 septembre 2023, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

Fcv Epinal 1 bat Rc Champigneulles 1 : 3 à 0 par forfait.

Moins un point au classement pour l'équipe du Rc Champigneulles 1.

Frais financiers à la charge du Rc Champigneulles (503643) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 27.05 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au Fcv Epinal (581651) : 27.05 €.

Match n°51117.1 : Entente ASM / Pagny 1 – LI Vaucouleurs 1 du 09 septembre 2023

U18 Féminines Interdistricts à 8 Groupe A

Déclaration de forfait général de l'équipe de l'Entente ASM / Pagny 1

La commission prend connaissance du courriel de l'Entente ASM / Pagny reçu en date du 08 septembre 2023, qui déclare son équipe forfait général pour la phase d'automne 2023.

En conséquence, la commission décide :

LI Vaucouleurs 1 bat Entente ASM / Pagny 1 : 3 à 0 par forfait.

Moins un point au classement pour l'équipe de l'Entente ASM / Pagny 1.

L'équipe de l'Entente ASM / Pagny 1 est déclarée forfait général pour la phase d'automne 2023.

Frais financiers à la charge de l'AS Mussipontaine (551220) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 27.05 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à la LI Vaucouleurs (503783) : 27.05 €.

Amende de forfait général : 54.10 €.

Match n°50546.1 : Fc Verdun Belleville Grand Verdun 1 – Us Doncourt Conflans 1 du 09 septembre 2023

U16 Interdistricts Groupe A

Absence de l'équipe du Fc Verdun Belleville Grand Verdun 1 au coup d'envoi

La commission prend connaissance de la feuille de match sur laquelle il est indiqué que l'équipe du Fc Verdun Belleville Grand Verdun était absente au coup d'envoi de la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

Us Doncourt Conflans 1 bat Fc Verdun Belleville Grand Verdun 1 : 3 à 0 par forfait.

Moins un point au classement pour l'équipe du Fc Verdun Belleville Grand Verdun 1.

Frais financiers à la charge du Fc Verdun Belleville Grand Verdun (542762) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 27.05 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à l'Us Doncourt Conflans (560775) : 27.05 €

Frais de déplacement à rembourser à l'équipe de l'US Doncourt Conflans (560775) : 31.20 €

Match n°50549.1 : Fc Ecrouves 1 – Fc Piennes Bassin 1 du 09 septembre 2023

U16 Interdistricts Groupe A

Déclaration de forfait général de l'équipe du Fc Ecrouves 1

La commission prend connaissance du courriel du Fc Ecrouves reçu en date du 05 septembre 2023, qui déclare son équipe forfait général pour la phase d'automne 2023.

En conséquence, la commission décide :

Fc Piennes Bassin 1 bat Fc Ecrouves 1 : 3 à 0 par forfait.

Moins un point au classement pour l'équipe du Fc Ecrouves 1.

L'équipe du Fc Ecrouves 1 est déclarée forfait général pour la phase d'automne 2023.

Frais financiers à la charge du Fc Ecrouves (532989) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 27.05 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au Fc Piennes Bassin (540294) : 27.05 €.

Amende de forfait général : 54.10 €.

Match n°51437.1 : Fc Dombasle 1 – Fc Nancy Haut du Lièvre 1 du 09 septembre 2023

U15 Interdistricts groupe B

Absence de l'équipe du Fc Nancy Haut du Lièvre 1 au coup d'envoi

La commission prend connaissance de la feuille de match sur laquelle il est indiqué que l'équipe du Fc Nancy Haut du Lièvre 1 était absente au coup d'envoi de la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

Fc Dombasle 1 bat Fc Nancy Haut du Lièvre 1 : 3 à 0 par forfait.

Moins un point au classement pour l'équipe du Fc Nancy Haut du Lièvre 1.

Frais financiers à la charge du Fc Nancy Haut du Lièvre (540748) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 23.50 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au Fc Dombasle (503602) : 23.50 €.

Frais de déplacement de l'arbitre officiel à rembourser au club du FC Dombasles (503602) : 17 €

Match n°52100.1 : Afj Terres Toulouses 1 – Fc Othe Montmédy 1 du 09 septembre 2023
U15 Féminines Interdistricts à 8 Groupe A

Déclaration de forfait général de l'équipe du Fc Othe Montmédy 1

La commission prend connaissance du courriel du Fc Othe Montmédy reçu en date du 08 septembre 2023, qui déclare son équipe forfait général pour la phase d'automne 2023.

En conséquence, la commission décide :

Afj Terres Toulouses 1 bat Fc Othe Montmédy 1 : 3 à 0 par forfait.

Moins un point au classement pour l'équipe du Fc Othe Montmédy 1.

L'équipe du Fc Othe Montmédy 1 est déclarée forfait général pour la phase d'automne 2023.

Frais financiers à la charge du Fc Othe Montmédy (553151) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 23.50 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à l'Afj Terres Toulouses (560464) : 23.50 €.

Amende de forfait général : 47.00 €.

CHAMPIONNATS DU DISTRICT DE LA MEUSE

COUPES MEUSE SENIORS

SENIORS A :

1^{er} Tour le 17 septembre 2023

Fc Val Dunois – Ent Tilly Avb

Fc Spincourt – As Nixeville Blercourt

Fc Varennes – Asc Seuil d'Argonne

As Stenay Mouzay – Entente Maizey Lacroix

Go Gondrecourt – Fc Fains Veel

Rc Sommedieue – Rc Saulx et Barrois

SENIORS B :

1^{er} Tour le 17 septembre 2023

Fc Pagny sur Meuse 2 – Entente Centre Orvain 3

Fc Dugny 3 – Fc Revigny 2

Fc Fains Veel 2 – Sc Les Islettes 2

Es Lérouville 2 – Es Tilly Avb 2

FESTIVAL FOOTBALL U13

MIS A JOUR LE 14/09/2023



1er tour FESTIVAL FOOTBALL U13

saison
2023/2024

FOOT à 8

samedi 16 septembre 2023



13h30 : rendez-vous sur le site avec votre feuille de matchs/jonglages

13h45 : début des jonglages

14h15 : début des rencontres

Terrain disponible à partir de 16H45 pour le match suivant

		EQUIPES					
Groupe	LIEU	1	2	3	4	5	6
A	HAIRONVILLE	RC SAULX ET B	ENT CO 2	AS TREVERAY	AS VAL D'ORNAIN	US BEHONNE LONGEVILLE	
B	ST MIHIEL	ST MIHIEL MAIZEY L 2	BAR LE DUC FC 2	ENT SORCY VV 2	PAGNY VAUCOULEURS 1	FC FAINS V	PAGNY VAUCOULEURS 2
C	DUGNY	DUGNY DIEUE 2	ASC CHARNY	SC LES ISLETTES	ENT VHF 2	MANGIENNES SPINCOURT 2	
D	NIXEVILLE	AS NIXEVILLE B	FC VERDUN BGV 2	ENT VHF 1	US THIERVILLE 3		

FORFAIT EXC :

Le premier de chaque groupe (4 équipes) et les 3 meilleurs deuxièmes (jonglages) des 4 groupes sont qualifiés le 2ème tour le samedi 21 octobre 2023

13 équipes sont exemptes : les 3 équipes INTERDISTRICTS et les 10 équipes D1

Attention : si les équipes ne font pas les jonglages, elles seront disqualifiées

En cas de problème, contactez Thierry GRANDJEAN 03 29 79 27 49
ou par mail à tgrandjean@meuse.fff.fr

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,
Sandrine THIRIOT

Le président,
DESCHAMPS Bernard